



## Conseil Municipal de la Ville de Remiremont

Mairie de Remiremont  
1, place de l'Abbaye  
BP 30107  
88204 REMIREMONT Cedex  
Tél. : 03 29 62 42 17  
www.remiremont.fr

### Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du **vendredi 26 juin 2020** à 20 h 30

**Présidence** : M. Jean HINGRAY, Maire

**Étaient présents** :

M. Jean HINGRAY, M<sup>me</sup> Stéphanie DIDON, M. Jean-Charles FOUCHER, M<sup>me</sup> Joceline PORTÉ, M. Jean Benoît TISSERAND, M. Roger BOURCELOT, M<sup>me</sup> Danielle HANTZ, M. Guénolé SPATZ, M<sup>me</sup> Danièle FISCHER, M. Frédéric SIMON, M<sup>me</sup> Myriam BONTAN, M. Romain MILLOTTE, M<sup>me</sup> Yveline LE MAREC, M. Jean-Claude HUTTER, M<sup>me</sup> Danielle WAGNER, M. Joël ROBICHON, M<sup>me</sup> Mauricette MAROTEL, M. Florent POIROT, M<sup>me</sup> Josée GAUTHIER (présente à partir du point N°10), M. Bernard CREUSOT, M<sup>me</sup> Geneviève PY, M. Daniel N'DAO, M<sup>me</sup> Rétiba DJILLALI-AISSA, M. Marwan CHOFFEL, M<sup>me</sup> Christine VIOT et M. Bruno HAILLANT.

**Procurations** : /

Madame Brigitte CHARLES donne procuration à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND  
Madame Josée GAUTHIER donne procuration à Monsieur Bruno HAILLANT  
Madame Anne- Marie DULUCQ donne procuration à Madame Stéphanie DIDON  
Monsieur Philippe CLOCHÉ donne procuration à Madame Danièle FISCHER

**Secrétaire de Séance** : M. Marwan CHOFFEL

**Assistaient à la séance** :

M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population et Animations Intergénérationnelles »,  
M<sup>me</sup> Andrée-Anne RAVET, Adjointe au Directeur « Pôle Technique et Cadre de Vie »,  
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires Juridiques »,  
M. Xavier BATTISTELLA, Chef de Pôle « Animation et Vie Associative »,  
M<sup>me</sup> Nathalie PERARDOT-VALENTIN, Chef de Pôle « Ressources » ;  
M<sup>me</sup> Lélia CLEMENT, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
M<sup>me</sup> Emilie HURAU, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est 20 h 30, Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et demande à Monsieur Marwan CHOFFEL, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

**L'effectif est donc de membres 25 présents et 4 procurations**

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de remerciement parvenu en Mairie, il s'agit de celui du Docteur MOREL, Responsable Prélèvement Nancy – E.F.S.

### **1 - Institution et vie politique - Règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve dans toutes ses dispositions et pour être converti en acte définitif, le projet de règlement intérieur soumis à son examen, à l'exception de la date d'application prévue à l'article 31. Il précise que ledit règlement entrera en application à compter du 03 juillet et que son article 31 sera complété en conséquence.

### **2 - Institution et vie politique - Commission Communale des Impôts Directs - Désignation des Commissaires**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la liste proposée.

### **3 - Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2020**

Le Conseil, prend acte de l'exposé de Monsieur le Maire, et après discussion, le charge d'établir le Budget Primitif de l'Exercice 2020 à soumettre au vote de l'Assemblée sur la base des orientations présentées.

### **4 - Finances - Compte de gestion - Exercice 2019 - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale**

Le Conseil, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'Exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **5 - Finances - Compte Administratif- Exercice 2019 - Budget Principal**

Le Conseil, ayant écouté le rapport de présentation de Madame Yveline LE MAREC sur le Compte Administratif du Budget Principal de l'Exercice 2019, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Budget Principal.

### **6 - Finances - Compte Administratif- Exercice 2019 - Service des Eaux**

Le Conseil, ayant écouté le rapport de présentation de Madame Yveline LE MAREC sur le Compte Administratif du Service des Eaux de l'Exercice 2019, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Service des Eaux.

7 - *Finances* - **Compte Administratif- Exercice 2019 - Service de l'Assainissement**

Le Conseil, ayant écouté le rapport de présentation de Madame Yveline LE MAREC sur le Compte Administratif du Service de l'Assainissement de l'Exercice 2019, adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2019 du Service de l'Assainissement.

8 - *Finances* - **Compte Administratif- Exercice 2019 - Forêt Communale**

Le Conseil, à l'unanimité, ayant écouté le rapport de présentation de Madame Yveline LE MAREC sur le Compte Administratif du Service de la Forêt Communale de l'Exercice 2019, adopte le Compte Administratif 2019 du Service de la Forêt Communale.

9 - *Finances* - **Exercice 2019 - Affectation des résultats - Ville - Service des Eaux - Assainissement - Forêt Communale**

Le Conseil, à l'unanimité, vote les affectations de résultats suivantes : Budget Principal : résultat de 2 903 767,93 €, Service des Eaux : résultat de 9 180.89 €, Service de l'Assainissement : résultat de 127 933.14 €, Service de la Forêt : résultat de 80 239.11 €. Il précise que ces sommes sont à inscrire aux Budgets de l'Exercice 2020.

Arrivée de Madame Josée GAUTHIER à 21 h. 12.

**L'effectif est donc de 26 présents et 3 procurations.**

10 - *Finances* - **Budget Primitif - Exercice 2020 - Budget Principal**

Le Conseil, à l'unanimité, ayant écouté le rapport de présentation du Maire sur l'ensemble des Budgets 2020, adopte à l'unanimité, le Budget 2020 du Service du Budget Principal.

11 - *Finances* - **Budget Primitif - Exercice 2020 - Service des Eaux**

Le Conseil, à l'unanimité, ayant écouté le rapport de présentation du Maire sur l'ensemble des Budgets 2020, adopte à l'unanimité, le Budget 2020 du Service des Eaux.

12 - *Finances* - **Budget Primitif - Exercice 2020 - Service de l'Assainissement**

Le Conseil, à l'unanimité, ayant écouté le rapport de présentation du Maire sur l'ensemble des Budgets 2020, adopte à l'unanimité, le Budget 2020 du Service de l'Assainissement.

13 - *Finances* - **Budget Primitif - Exercice 2020 - Forêt Communale**

Le Conseil, à l'unanimité, ayant écouté le rapport de présentation du Maire sur l'ensemble des Budgets 2020, adopte à l'unanimité, le Budget 2020 du Service de la Forêt Communale.

14 - *Finances* - **Imposition locale - Taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties - Vote des taux 2020**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition 2020 sur la base de l'année 2019, à savoir : Taxe foncière bâtie 23.56 %, Taxe foncière non bâtie 50.33 %.

#### 15 - *Finances* - **Budget de l'Exercice 2020 - Participations syndicales**

Le Conseil, prend acte du montant des participations syndicales à verser pour l'Exercice 2020 aux différents Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la Ville, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget de l'Exercice 2020. Il précise que lorsque les participations 2020 auront été votées par le SIVOM, il conviendra d'établir un additif stipulant les montants définitifs, et confirme son acceptation de fiscalisation comme mode de financement du SIVUIS.

#### 16 - *Finances* - **Loi COVID - Mesures financières mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Le Conseil, prend acte des mesures financières prises pour faire face aux impacts économiques liés à la période d'urgence sanitaire déclarée depuis le 12 mars dernier et à la période de confinement strict qui en a découlé du 17 mars au 11 mai. Le montant total de ces mesures est évalué à 55 500 €.

#### 17 - *Finances* - **Eau potable - Tarif année 2020**

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du prix de base du m<sup>3</sup> d'eau pour l'année 2020 à savoir 0.9012 € HT du m<sup>3</sup>.

#### 18 - *Finances* - **Eau potable - Surtaxe - Tarification 2020**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 0.44 € (H.T.) le tarif de la surtaxe s'ajoutant au prix de l'eau pour 2020. Il dit que le produit de cette surtaxe est versé par le fermier à la Ville conformément au contrat d'affermage en date du 20 Décembre 2012, et autorise en conséquence Madame le Trésorier Principal de REMIREMONT, Receveur Municipal, à faire recette du produit de ladite surtaxe au Budget Annexe du Service des Eaux, Article 70111 " Vente de l'eau ".

#### 19 - *Finances* - **Redevance d'Assainissement - Tarif 2020**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe à 1,83 € par m<sup>3</sup> d'eau le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2020 afin d'assurer l'équilibre budgétaire de ce budget et permettre le bon entretien des réseaux, et dit que cette redevance sera appliquée sur la prochaine facturation.

#### 20 - *Finances* - **Redevance d'Assainissement - Tarif applicable à la Commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont pour 2019**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le tarif 2019 à appliquer à la commune de SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT à 0,3467 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée, et dit que ce tarif sera appliqué sur le prochain rôle à mettre en recouvrement.

#### 21 - *Institution et vie politique* - **Navette de Transport - Loi LOM et compétence transport**

Le Conseil, à l'unanimité, décide la fin de l'exercice de la compétence transports urbains / mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il indique que cela implique la suppression de ressort territorial où un service de mobilité est organisé en vertu de l'article L 1231-1 du code des transports, et apporte son soutien de principe à l'organisation d'un service de transport social par l'ARES.

22 - *Finances* - **Utilisation du domaine public - Droits de place (incluant la fête patronale) - Modificatif**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la suppression de la caution pour les industriels forains.

23 - *Finances* - **Travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable 2020 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du renouvellement des réseaux**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable 2020. Il rappelle que ces travaux sont estimés à 190 000 € T.T.C et que les crédits nécessaires sont inscrits en partie au Budget Primitif de l'Exercice 2020, et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du renouvellement des réseaux d'un montant de 26 917 €.

24 - *Finances* - **Travaux d'amélioration du patrimoine 2020 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel concernant les travaux d'amélioration du patrimoine 2019 et 2020. Il rappelle que ces travaux sont estimés à 85 000 € T.T.C et que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2020, et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du renouvellement des réseaux d'un montant de 12 042 €.

25 - *Finances* - **Location de salles et matériels - tarifs 2020 - Additif**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'additif des tarifs de location de salles et matériels, ces tarifs prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2020.

26 - *Finances* - **Animations - Tarifs 2020 - Modificatif**

Le Conseil, à l'unanimité, adopte la modification du libellé de la grille de tarifs pour le prochain concert porté par la Ville et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à intervenir avec l'Office de Tourisme de Remiremont-Plombières pour la vente de billets.

27 - *Finances* - **Subventions aux Associations et Sociétés diverses - Exercice 2020**

Le Conseil, à l'unanimité, arrête la liste des Associations, Sociétés, Organismes divers devant recevoir une subvention municipale au titre de l'Exercice 2020 dont le total s'élève à **331 778,00 €**. Il précise que les subventions seront imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux Associations » et 657362 « Subventions de fonctionnement aux Organismes Publics - C.C.A.S. » des différents chapitres concernés du budget.

28 - *Finances* - **Centre Social de Remiremont - Tarification 2020-2021**

Le Conseil, à l'unanimité, valide la tarification des activités du Centre Social à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### 29 - Finances - Restaurant Municipal Scolaire - Tarifs des repas 2020-2021 - Proposition

Le Conseil, à l'unanimité, valide les tarifs proposés pour être applicables à la rentrée scolaire 2020/2021.

### 30 - Finances - Centre Aquatique - Tarifs 2020-2021

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les tarifs des droits d'entrée proposés pour être applicables à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020.

### 31 - Culture, Sports, Loisirs, Animation - Maison des associations Règlement, convention et tarification

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les associations, et valide le règlement intérieur de la structure et la grille tarifaire. Il autorise Madame le Trésorier Principal de REMIREMONT, Receveur Municipal, à faire recette des sommes dues au Budget Principal, Article 70878 «Remboursement de frais par d'autres redevables».

### 32 - Réglementation et gestion du domaine - Patrimoine Communal - Vente de l'immeuble sis 20 Place Henri Utard

Le Conseil, à l'unanimité, considérant : l'absence d'utilité avérée de l'immeuble pour la Commune, qu'une Commune n'a pas vocation à gérer des logements dans le parc privé sans intérêt communal avéré, vu l'avis des domaines du 27 mai 2020 estimant le bien à 190 000 €, approuve le cahier des charges établi par Monsieur le Maire fixant les conditions de vente suivantes :

- un appartement de type 4 de 105 m<sup>2</sup> situé au RDC loué 507 €/mois, vacant
- un appartement de type 6 de 145 m<sup>2</sup> situé aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages loué 596 €/mois,
- de deux garages, d'une cour et d'un espace vert,
- le tout sur parcelle cadastrée AB 319 de 3 a 81ca,
- prix global : 190 000 €,

Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la cession de l'immeuble et notamment un éventuel compromis de vente avec tout acquéreur présentant une offre d'achat pour le bâtiment d'un montant égal au montant susmentionné, et précise que les frais de notaire et de publicité seront à la charge de l'acquéreur, et dit que les recettes seront encaissées Fonction 7, Sous-Fonction 71, Article 775 « Produits des Cessions d'Immobilisation ».

### 33 - Réglementation et gestion du domaine - Rue du Champ Renard - Régularisation d'une propriété Vosgelis

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la rétrocession de l'emprise du bâtiment Vosgelis au bailleur social. Il autorise Monsieur le Maire à signer les actes rendus nécessaires à l'accomplissement de cette opération que ce soit par acte administratif ou par acte authentique devant un notaire.

34 - *Réglementation et gestion du domaine* - **Autorisation d'occupation du domaine privé - HIVORY SAS**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de convention pour l'installation d'un pylone au profit de HIVORY SAS, dit que le sentier de débardage attenant à la zone d'implantation devra être maintenu accessible et ne pourra servir d'emprise au projet, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

35 - *Patrimoine Communal* - **Régularisation foncière avec le magasin CORA**

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de régularisation. Il prononce au jour de sa cession à CORA, le déclassement du domaine public communal de cette parcelle estimée à 160 m<sup>2</sup>, autorise Monsieur le Maire à engager les opérations nécessaires décrites et notamment auprès d'un géomètre expert et auprès d'un notaire. Il précise que les dépenses afférentes à l'opération pourront être prises en charge par la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer les actes en découlant.

36 - *Personnel territorial* - **Tableau des effectifs - Modificatif**

Le Conseil, à l'unanimité, arrête les modifications du tableau des effectifs du Personnel Municipal, il autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs prévus audit tableau modificatif et selon les formes et conditions réglementaires, à la nomination des agents concernés à la date qu'il jugera opportune. Il indique que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

37 - *Personnel territorial* - **Tableau des effectifs - Emplois saisonniers**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder, dans le cadre des effectifs définis et par arrêté municipal, aux nominations des agents concernés selon les formes et conditions réglementaires à la date qu'il jugera opportune. Il indique que les rémunérations à verser seront imputées sur les crédits ouverts chaque année au Budget Communal.

38 - *Personnel territorial* - **Régime indemnitaire - Mise en place du R.I.F.S.E.E.P. - Cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs territoriaux**

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les montants individuels maximum du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) dans les limites suivantes :

Cadre d'emplois	Groupe et nature de fonctions	Montants annuels d'I.F.S.E. maximum	Montants annuels du C.I.A. maximum
Ingénieurs territoriaux	3 - Chargé de mission/expert	10 320 €	3 870 €
	2 - Chef de service	16 320 €	
	1 - Direction générale	22 250 €	
Techniciens Territoriaux	2 - Fonctions de coordination / conception / conseil /	5 020 €	

Cadre d'emplois	Groupe et nature de fonctions	Montants annuels d'I.F.S.E. maximum	Montants annuels du C.I.A. maximum
	animation		1 028 €
	1 - Fonctions d'encadrement de service ou d'unité	7 858 €	

Il précise que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) sont versés mensuellement et que les montants seront revalorisés selon la réglementation en vigueur, selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'État, et précise que l'Indemnité Spécifique de Service accordée jusqu'alors à ces cadres d'emplois cessera d'être versée dès la mise en application du R.I.F.S.E.E.P., et que les attributions individuelles de Régime Indemnitaire feront l'objet d'arrêtés individuels, en respectant les limites imposées par le rapport ci-dessus. Il précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au Budget Principal et aux Budgets des Services Annexes de la Ville.

### 39 - Institution et vie politique - Maire, Adjoints, Conseillers Municipaux - Formation des élus

Le Conseil, à l'unanimité, fixe, telles que proposées dans le rapport ci-dessus, les orientations en matière de formation des élus, et précise que les dépenses de formation seront imputées sur les crédits suffisants ouverts chaque année au budget de la Ville.

### 40 - Travaux et urbanisme - BÂTIMENTS COMMUNAUX Mise aux normes « accessibilité des personnes handicapées » et « sécurité incendie », des E.R.P. de 5<sup>ème</sup> catégorie de la Ville de REMIREMONT - Phases Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) / Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (A.C.T.)

Le Conseil, à l'unanimité, acte que le montant global des 11 offres mieux-disantes, relatives aux travaux de mise aux normes « accessibilité des personnes handicapées » et « sécurité incendie », des 20 E.R.P. de 5<sup>ème</sup> catégorie de la Ville de REMIREMONT, à réaliser durant la 1<sup>ère</sup> période modifiée « A.d'A.P. » de 3 ans (2020 - 2021), s'élève à la somme de 1 742 934,00 € H.T. soit 2 091 509,21 € T.T.C., et approuve la modification du plan de financement et de la demande de subvention D.E.T..R 2020 qui est ajustée à 163 665 €.

### 41 - Travaux et urbanisme - Travaux divers dans les équipements sportifs - Programme 2020 - Avant-projet sommaire

Le Conseil, à l'unanimité, approuve, dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux et comportant :

- Rapport
- Descriptif et Quantitatif
- Détail Estimatif
- Plans et Photos,

en vue de l'exécution des travaux dans les équipements sportifs - Programme 2020, et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 11 666,00 € H.T. soit 14 000,00 € T.T.C., Et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'Exercice 2020 en Section d'Investissement, Chapitre 23, Article 2313, Sous-Fonctions 253 et 413.



42 - *Travaux et urbanisme* - **Travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2020 - Avant-projet sommaire**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve, dans toutes ses dispositions, le dossier d'Avant-Projet Sommaire dressé par les Services Techniques Municipaux et comportant :

- Rapport
- Descriptif et Quantitatif
- Détail Estimatif
- Plans et Photos,

en vue de l'exécution des travaux divers dans les bâtiments scolaires - Programme 2020, et constate que le coût desdits travaux est estimé à la somme de 23 333,00 € H.T. soit 28 000,00 € T.T.C., et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'Exercice 2020 en Section d'Investissement, Chapitre 23, Article 2313, Sous-Fonctions 2121 et 213.

QUESTIONS DIVERSES :

43 - *Finances* - **Sentier "Séré de Rivières" - Convention de versement d'une subvention par le Rotary Club de Remiremont - Autorisation de signature**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la signature de la convention permettant le versement de la subvention perçue par le Rotary Club de Remiremont à la Ville de Remiremont dans le cadre de l'acquisition de panneaux de signalisation pour le sentier « Séré de Rivières », et précise que cette recette sera comptabilisée au Budget Primitif 2020 sur l'imputation comptable 1318, chapitre 13.

Sans autres questions la séance est levée à 21 h. 53

Le Maire



Jean HINGRAY

